



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Régate comptant pour le Championnat de ligue Catamarans INC et Dériveurs IND double adulte grade 5A**

Dates complètes : **le dimanche 26 septembre 2021**

Lieu : **Etang de Baye**

Autorité Organisatrice : **Cercle Nivernais de la Voile**

Etang de Baye

58110 Bazolles

<http://cnv58.fr>

contact@cnv58.fr

Latitude : 47° 10' 25" Longitude : 3° 37' 15"

REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe
Catamarans temps compensé
Dériveurs simple et double temps compensé
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. PROGRAMME

4.1 Pré-inscription : Une préinscription est souhaitée pour le vendredi 24 septembre dans le respect des mesures de distanciation liées à la Covid 19

4.2 Confirmation d'inscription :

le dimanche 26 septembre de 9H00 à 10H00

4.3 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 11H00.

4.4 Il ne sera pas donner de signal d'avertissement après 16 h 00

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House selon la Prescription Fédérale.

Les participants devront respecter les règles de distanciation sociale définies par le ministère et la FFVoile.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : seront affichés sur place (parcours construits)

7. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

8.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 3

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 7

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Daniel MOUGENE 06 26 51 83 80 lydiemougene58@gmail.com

Laurent TURGIS 06 81 09 19 88 turbois@orange.fr